Huguette TIEGNA

DÉPUTÉE DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION DU LOT

4 ANNÉES D'ACTION À VOTRE SERVICE

« Nous améliorons le quotidien des Français »

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

EDITO

Très chères (s) concitoyennes, concitoyens, chères (s) amies (s),

En 2017, vous m'avez fait l'honneur de m'élire députée du Lot, quelle fierté de vous représenter à l'Assemblée nationale. Dès mon élection, je n'ai cessé de m'investir à vos côtés : l'inégalité et les fractures territoriales ont été mes premiers fers de lance.

Presque cinq ans déjà ! Il me semble que c'était hier que je venais me présenter à vous, maison par maison, dans une démarche d'aller à la rencontre des uns et des autres, pour être votre députée de la Majorité présidentielle.

Je suis issue de la société civile, une scientifique salariée d'une entreprise du Lot, une des vôtres qui connait l'entreprise, la rétribution pour son travail, la course pour obtenir une place à la crèche, les difficultés de prise en charge des problèmes de santé pour soi et ses proches et autres soucis quotidiens de tous les jours auxquels, ces derniers temps, s'ajoute cette effroyable pandémie qui bouleverse toute notre organisation sociale et familiale…

C'est parce que vous m'avez fait confiance et que vous m'avez chargé de vous représenter au sein de l'hémicycle que j'ai trouvé la force et le courage de défendre et promouvoir nos valeurs et notre si beau département.

J'ai donc tenu à respecter mes engagements pris lors de la campagne législative de 2017 pour améliorer la vie des Françaises et des Français. Au quotidien, je continue, dans un contexte inédit, à vos côtés et ceux des parties prenantes locales et nationales, de transformer la France d'aujourd'hui et de bâtir celle de demain.

Alors, fidèle à mes engagements envers vous, je voudrais vous faire témoins du chemin parcouru durant ces quatre années et des actions accomplies en votre nom et pour le bien de nous tous.

2020 et 2021 sont marquées par une crise mondiale sans précédent qui n'est pas seulement sanitaire, elle a également fait émerger une crise économique et sociale. Ces difficultés ont mis en avant, le civisme et la résilience collective qui animent notre ruralité, elles ont mis en exergue ses valeurs de solidarité et d'entraide auxquelles nous sommes tant attachées et qui fondent notre socle social.

L'agilité, la réactivité et la rapidité ont été les clefs pour s'adapter à ces aléas sanitaires et économiques à court terme, mais nous devons penser à long terme pour y survivre. Nous y parviendrons en construisant des stratégies durables, fondées sur une analyse approfondie des leçons tirées. Évidemment, des choix ont été faits dans toutes les strates décisionnelles et opérationnelles de notre société, afin de traverser et résister à cette période.

Depuis plus de 18 mois, nous avons fait face à l'urgence, sans délai, parce que la situation sanitaire le nécessitait, en accompagnant salariés, collectivités, les régions, les associations, les indépendants et entreprises lotoises afin de préserver l'emploi ; en protégeant les citoyens, les plus fragiles, en particulier les jeunes et les femmes ; en revalorisant les carrières des soignants, toujours en première ligne aux cotés des Sapeurs-pompiers pour vacciner.

Plus qu'un bilan, ce sont des engagements forts pour des changements concrets, c'est un rapport moral que je vous dois et vous présente dans ce livret, peut-être un peu technique à lire, mais une bonne partie de l'essentiel des actions menées y sont présentées et témoignent, sans démagogie d'aucunes, du labeur, des efforts, des combats… que j'ai mené avec mes équipes et bien évidemment des résultats et des acquis bénéfiques que j'ai pu obtenir pour nous tous et pour notre territoire.

Je vous remercie !

HUGUETTE TIEGNA

SOMMAIRE

Edito	Page 3
Sommaire	Page 4
I - Environnement	Page 5
II - Agriculture	Page 8
III - Cohésion sociale & solidarité	Page 10
IV - Santé	Page 12
V - Éducation & jeunesse	Page 14
VI - Sécurité & justice	Page 16
VII - Emploi & pouvoir d'achat	Page 18
VIII- Ruralité & collectivités	Page 19
IX - Association	Page 21
X - Crise de la Covid-19	Page 22
XI - Pour une République Une et Indivisible	Page 25
XII - Mes responsabilités à l'Assemblée nationale	Page 27
A vos côtés dans le Lot	Page 28
Nous contacter	Page 31

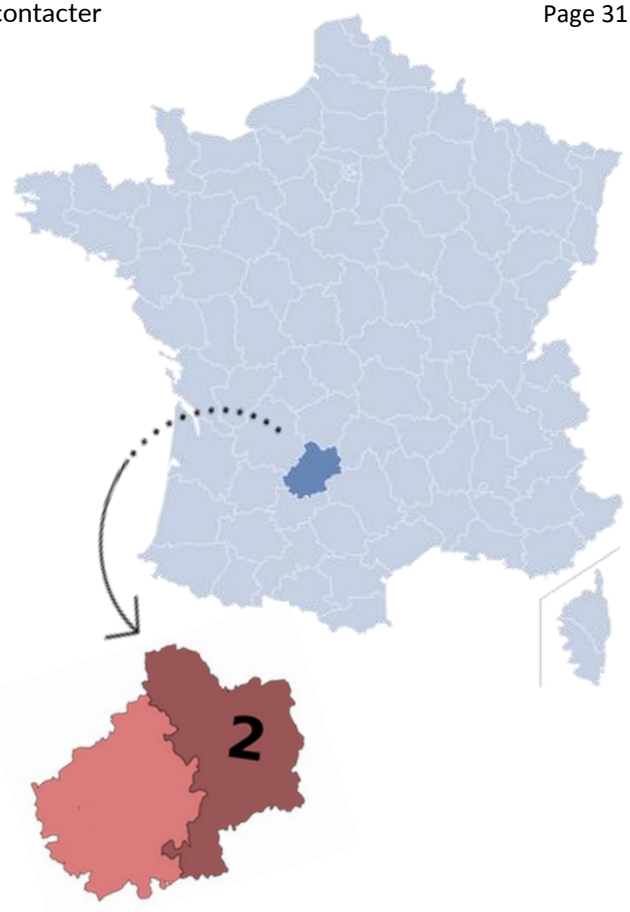

L'équipe parlementaire

JEAN-BAPTISTE JALLET

ADELAIDE JAMMES

IVANNE LECLERCQ

ENVIRONNEMENT

C'est aujourd'hui, pour le monde, un enjeu essentiel qu'il convenait de ne pas traiter à la légère, car il en va de l'avenir de notre planète et donc de nous et de nos enfants. En cela, par rapport au passé, cette mandature a donné une accélération concrète, mesurable pour les changements de comportements et verdir notre économie.

Energie douce

À l'Assemblée nationale, dans le cadre de la Commission des affaires économiques, j'ai été amenée à porter, avec succès la loi sur la sortie de notre dépendance énergétique des énergies fossiles pour aller vers la neutralité carbone horizon 2050. Cela est passé par une inscription, dans la loi, promulguée le 30 décembre 2017, inscrivant la diminution de -40% des gaz à effet de serre dans les dix ans.

Concrètement : c'est l'arrêt des 4 dernières centrales à charbon en 2022. **Cela représente 30% de moins d'émission du secteur électrique.**

Ma Prim Rénov' a bénéficié à plus de 300 000 foyers qui ont vu leurs frais de chauffage diminuer très sérieusement, grâce à une meilleure isolation de leurs habitations. **Depuis le 1er janvier 2021, elle est désormais accessible à tous les Français.**

951 foyers en ont bénéficié dans le Lot

Mis en place lors du 1er confinement dû à la Covid 19, afin de promouvoir les mobilités plus propres a donné lieu à la prise en charge des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail. Jusqu'à 500 € par an.

Le bonus écologie et la prime à la conversion ont été, sur des faits constatés, des aides précieuses pour tous nos concitoyens dans cette grave crise que nous subissons.

Dans notre département, c'est 1 269 bonus écologiques et primes à la conversion versés.

Avec le sénateur Stéphane Piednoir, j'ai présenté en 2019, le rapport "les scénarios technologiques permettant d'atteindre l'objectif d'un arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040" fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Economie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée en janvier 2020, entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat :

- L'interdiction progressive du plastique à usage unique ;

- La lutte contre l'obsolescence programmée avec la mise en place d'un indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques ;

- Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un logo unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles ;

- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse ;

- L'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager.

Signature d'un contrat entre Lidl et la coopérative laitière Cant'Avey'Lot, afin de proposer du lait français responsable et local dans les rayons de l'enseigne, octobre 2020

Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique et Huguette Tiegna, après le vote de la loi climat et résilience, juillet 2021

Le Président de la République Emmanuel Macron, lors de la remise du rapport final de la Convention Citoyenne pour le Climat, été 2020

Huguette Tiegna lors de la réunion de lancement de la Convention Citoyenne du Lot, à Gramat, septembre 2020

Convention citoyenne pour le climat

Un grand honneur me fut accordé pour défendre le projet de loi «climat et résilience», qui traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Ce texte unique au monde a été définitivement adopté fin juillet.
Parmi les nombreuses mesures, on retrouve :

- Interdiction de location des logements « passoires » thermiques dès 2028 ;

- Interdiction à la vente des véhicules neufs les plus émetteurs de CO2 dès 2030 ;

- Généralisation d'une étiquette pour informer le consommateur de l'impact climatique des produits de consommation ;

- Généralisation de la consigne des emballages en verre et obligation du vrac pour un minimum de 20 % des surfaces des gondoles des grandes surfaces ;

- Mesures en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité (division par deux du rythme d'artificialisation des sols, Stratégie nationale des aires protégées...).

La Convention Citoyenne pour le Climat du Lot a été lancée le samedi 26 septembre 2020, à Gramat, aux côtés de Philippe Mompart, citoyen lotois tiré au sort pour participer à la Convention Citoyenne nationale.

Des réunions ont été organisées sur les thématiques : se déplacer, consommer, se loger, produire et travailler & se nourrir, à l'issue desquels des propositions ont émergé.

J'ai fait transcrire ces propositions par voie d'amendements, notamment sur : la sauvegarde de nos forêts, le verdissement de la commande publique, etc.

« Je tiens tout d'abord à remercier les Lotois (es), élus (es), citoyennes (ns), chef(fe)s d'entreprises, responsables associatifs pour leurs nombreux retours concernant le projet de loi Climat et qui s'inscrivent dans la logique des propositions de la convention Citoyenne pour le Climat ».

Huguette Tiegna
Vice-présidente de la commission spéciale chargée de la loi

Innovation verte

Depuis plus d'un an maintenant en tant que rapporteure d'un rapport OPECST , je travaille au sujet du biomimétisme. C'est-à-dire l'inspiration de solutions apportées par la nature transposée en matière d'ingénierie humaine. Une série d'auditions et de rendez-vous ministériels ont été menées pour accélérer les connaissances sur le sujet, afin de mieux cerner les enjeux du biomimétisme, mes conclusions seront rendues à l'automne 2021.

Petit-déjeuner organisé à l'Assemblée nationale autour du biomimétisme, septembre 2020

Mobilité durable

La modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) a pour but de gagner en performance, en vitesse avec une qualité de ligne confortable. Le Président a confirmé l'engagement de l'État pour la régénération de la ligne. 1,6 milliard d'euros sont destinés à rénover les voies d'ici 2025.

- 450 millions pour de nouveaux trains qui sont commandés ;
- 140 millions pour améliorer la sécurité sur la ligne ;
- 5 millions pour installer le Wifi. Pour le montant nécessaire permettant de raccourcir les temps de trajet, l'État finance 257 millions sur un total de 385 millions d'euros. Le tiers restant étant à la charge des régions.

Concernant les petites lignes ferroviaires, c'est 'un autre combat mené, puisqu'elles ont été délaissées depuis une dizaine d'années. L'État investit 300 millions d'euros pour accélérer les travaux les plus urgents dans le cadre du plan « France relance ».

Pour le département du lot, trois lignes sont concernées par le protocole d'accord de l'État avec la région : Brive-Rodez (intégration au réseau structurant et pris en charge à 100% par SNCF Réseau), Saint-Denis-près-Martel – Lamativie, Figeac-Bagnac (Toulouse-Aurillac).

Réunion Investissement Ligne POLT avec le Ministre délégué au transports, Jean-Baptiste Djebbari, juillet 2021

Assemblée générale des dix ans de la ligne POLT, octobre 2020

AGRICULTURE

La protection de nos territoires c'est aussi l'agriculture, l'une des victimes du bouleversement climatique. Elle subit en effet, une grande partie des nuisances des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Aussi, le changement climatique impact-il directement la production agricole. C'est pourquoi nous nous attachons fortement à développer des pratiques tenables pour soutenir les agriculteurs et préserver leur environnement, car ils nous sont indispensables et font la richesse de nos terres.

Agriculture durable

Dans le Lot en septembre 2017, à Figeac, aux côtés des producteurs locaux, consommateurs, syndicats, en amont de la Loi EGalim. Furent organisés les travaux des 1ers États généraux de l'Alimentation de France.

Promulgué le 1er novembre 2018, ce texte de loi poursuit trois objectifs :
- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.
Ainsi, on retrouve l'instauration du 50% de produits locaux dont 20% de Bio dans les cantines scolaires d'ici 2022, l'extension du délit de maltraitance animale en élevage aux activités de transport et d'abattage ou encore, la réduction du plastique dans le domaine alimentaire.

Sur notre département :
- En décembre 2017, on comptait 7,9 % de surfaces cultivées en agriculture biologique.
- En décembre 2019, c'est 10 % de surface agricole soit une augmentation de + 27 %.
-L'objectif pour 2022 est de 15 % de surfaces agricoles.
- En décembre 2017, 358 agriculteurs étaient engagés dans une démarche certifiée de transition agro-écologique,
- En décembre 2019, le nombre passe à 532 agriculteurs.

Avec les Indemnités compensatoires du Handicap naturel (ICHN), nous nous sommes mobilisés aux côtés des agriculteurs lotois, dès 2017 quant au travail portant sur la nouvelle cartographie des Zones défavorisées. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en a fait de même afin que le critère de l'homogénéité du territoire soit retenu par la Commission Européenne afin de préserver les communes du Nord du Lot en Zone défavorisée.

Ce Travail a porté ses fruits puisque l'ensemble des communes du nord du lot concernées par ce zonage ont été maintenues (Biars-Sur-Cère, Carennac, Bretenoux, Creysse, Gintrac, Girac, Lacave, Mayrac, Meyronne, Pinsac, Puybrun, Saint-Sozy, Souillac, Tauriac), ainsi que celles du sud du Lot.

Bien être animal

La question du bien-être animal est un véritable enjeu de société depuis le début du quinquennat. Après avoir obtenu plusieurs avancées, telles que la fin de la castration à vif des porcelets ou encore la fin du broyage des poussins d'ici à fin 2021, nous avons voté de nouvelles mesures avec la loi visant à lutter contre la maltraitance animale.

Améliorer les conditions de vie des animaux de compagnie, à travers l'encadrement de la vente en ligne en renforçant les sanctions dans la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques par 3 ans d'emprisonnement et 45.000€ d'amende pour sévices graves ou de nature sexuelle et pour les actes de cruauté ; la maltraitance d'espèces sauvages n'est pas en reste parce qu'il n'y aura plus d'animaux sauvages dans les cirques dans un délai de 5 ans.

Réunion avec le syndicat FDSEA et les JA du Lot, février 2018

Organisation d'un Tour de France « Manger Durable » dans le Lot, aux côtés de Mounir Mahjoubi, député de Paris, et Nicole le Peih, députée du Morbihan. L'occasion de rencontrer des acteurs d'une alimentation saine, sûre et durable, juillet 2021

Protection des écosystèmes

Nos écosystèmes étant fragiles, il est de notre devoir d'agir pour leur protection. Le 28 janvier 2021, nous avons adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, une proposition de loi visant à simplifier l'accès des experts forestiers aux données cadastrales. Un texte important qui permet le développement et la valorisation de la forêt française. Ce texte incite donc les propriétaires forestiers à investir pour adapter leur forêt ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

En juillet 2020, après son déplacement dans le Nord du Lot, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a mandaté la chambre d'agriculture du Lot et les représentants d'agriculteurs d'effectuer un travail de terrain concernant les retenues d'eau individuelles et de l'adaptation nécessaire aux changements climatiques.

Les conclusions de la gestion de l'eau sur le territoire lotois lui ont été rendues en avril 2021, afin de faire évoluer la réglementation sur les retenues d'eau qui seront discutées dans le cadre du Varenne de l'eau.

Avec le Plan France Relance, nous avons acté le doublement des crédits du plan de relance dédiés à la lutte contre les aléas climatiques : passant de 100 à 200 millions d'euros. Cette enveloppe doit favoriser le financement d'un diagnostic « gestion des risques » ainsi que de la R&D en matière de protection contre les aléas climatiques.

En avril 2021, les agriculteurs lotois, nuciculteurs, arboriculteurs et viticulteurs ont été fortement impactés par des températures négatives. Nous avons donc, aux côtés du gouvernement de Jean Castex, débloqué un plan d'aide massif à hauteur d'1 milliard d'euros.

Les mesures d'urgence, telles que le fonds d'urgence pour les exploitations en difficulté, à hauteur de 20 millions d'euros, le soutien à l'activité partielle et le dégrèvement de TFNB, ont ainsi été accentuées.

Visite de terrain après l'épisode de gel ayant fortement impacté les exploitants de Glanes, avril 2021

Julien Denormandie, Ministre de l'agriculture, en visite dans le Lot, juillet 2020

COHÉSION SOCIALE & SOLIDARITÉ

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat. Avec une parité respectée au sein du Gouvernement et de la majorité parlementaire, cela s'est traduit, depuis 2017, par l'adoption de plusieurs textes.

Egalité femmes / hommes

Dès 2017, un plan d'action de lutte contre les discriminations et violences conjugales permet à toutes les femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits :

- Le droit d'être protégées,

- le droit d'être accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire ;

- plateforme anti-discrimination avec des numéros d'appel dédiés.

La prévention du harcèlement sexuel dans le monde professionnel, avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, fait obligation aux les employeurs d'informer sur le harcèlement sexuel.

En septembre 2019, nous avons lancé le Grenelle sur les violences conjugales, qui a permis la mise à disposition de lieux d'accueil pour les victimes en partenariat avec les associations locales. Un soutien financier aux associations d'aide aux victimes grâce à des opérations tels que l'arrondi en caisse ou les « produits-partage ».

Le 1er janvier 2021, tous les parents susceptibles de toucher une pension alimentaire peuvent demander à la Caisse d'allocations familiales (CAF) de jouer le rôle d'intermédiaire avec leur ex-conjoint pour sécuriser leurs paiements. Cette mesure concerne deux millions de familles monoparentales.

Sur notre territoire, en décembre 2020, deux familles ont bénéficié d'une pension alimentaire versée par l'intermédiaire du service public, ce chiffre a augmenté dont neuf familles en mars 2021.

Votée en mai 2021, la proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle cible les inégalités économiques « du quotidien » touchant les femmes. Le texte instaure, par exemple, un meilleur partage femme/homme parmi les instances dirigeantes des entreprises de plus de 1 000 salariés.

À partir du 1er juillet 2021, le congé paternité est passé de 14 à 28 jours, dont une semaine obligatoire. Une mesure égalitaire, qui contribue à la conciliation des temps de vie professionnelle et familiale, l'égalité professionnelle renforcée, et le développement de l'enfant.

Réunion avec la maire de Rocamadour, le 8 mars 2021, pour la journée des droits de la femme

Lutte contre les violences

L'arsenal législatif a été renforcé afin de mieux sanctionner les auteurs de violence, et de mieux accompagner les victimes. Promulguée le 3 août 2018, la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, comprend des mesures importantes, dont : l'allongement du délai de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs ou encore la création d'une nouvelle infraction pour le harcèlement de rue : l'outrage sexiste.

Déployé depuis septembre 2020, le bracelet anti-rapprochement est un dispositif de surveillance électronique qui permet de géolocaliser une personne à protéger et un auteur réel ou présumé de violences conjugales.

281 ordonnances de protection ont été adressées, en décembre 2020, dans la région Occitanie, c'est 77% supérieur au chiffre de décembre 2017.

L'ordonnance de protection permet à la victime de violences conjugales d'obtenir dans l'urgence des mesures de protection personnelle – interdiction de contact, bracelet anti-rapprochement – mais aussi des mesures relatives à la vie familiale et à l'organisation de la séparation du couple – attribution du logement familial ou réévaluation de l'exercice de l'autorité parentale.

Lutte contre les discriminations

Nous avons mis en place les dispositifs nécessaires pour plus d'égalité, en luttant contre toutes les formes d'assignation à résidence, grâce à la mise en place d'une plateforme anti-discrimination (antidiscriminations.fr), d'un numéro d'appel (3928), plan d'action pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations LGBT+.

En juin 2021, nous avons voté la loi Bioéthique qui ouvre la PMA pour toutes, quel que soit le statut matrimonial ou l'orientation sexuelle. Elle facilite également le don d'organes et garantit un meilleur accès aux origines pour les enfants. Elle met fin aux discriminations concernant le don du sang des homosexuels et bisexuels en supprimant les critères liés à l'orientation sexuelle.

Le président de la République a fait du handicap une priorité nationale avec la création d'un Secrétariat d'État directement rattaché au Premier ministre. Depuis 2017, comme députée de la majorité, je me mobilise pour rendre notre société plus inclusive. Tout au long de mon mandat, j'ai travaillé auprès du gouvernement sur les questions de handicap avec la mission handicap, le plan autisme et l'insertion des travailleurs handicapés. En circonscription, je rencontre régulièrement des enfants et des citoyens en situation de handicap, ainsi que leurs familles.

Ainsi, pour une meilleure prise en charge de l'autisme, nous avons mobilisé 344 millions d'euros pour la stratégie nationale 2018-2022.

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, a signé une charte de développement de l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap, en juillet 2021. Elle vise à renforcer, avec les collectivités, l'inclusion dans les écoles et les lieux publics.

La ministre Amélie de Montchalin a échangé avec les représentants des services au public dont Pôle emploi et des associations, autour de la thématique de l'accès au droit, Octobre 2021

A Montfaucon au côté de l'Association des Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés (AFTC) du Lot, octobre 2018

Protection des plus démunis

Nous mettons en œuvre des mesures d'urgence pour loger les sans-abris avec plus de 40.000 places d'hébergement, qui seront maintenues jusqu'à mars 2022.

Pour les travailleurs précaires, des mesures exceptionnelles ont été prises: prolongement des droits des demandeurs d'emploi, et mise en place d'une garantie de revenu minimum de 900 euros.

Visite des résidents de l'ESAT Boissor, avril 2018

SANTÉ

En tirant des enseignements de la crise sanitaire qui a largement frappé notre pays, nous avons transformé et modernisé notre système de santé avec l'exigence de garantir une offre de soin de qualité tout en répondant à l'urgence, pour toutes et pour tous.

Réformer le système de santé

Annoncée en septembre 2018, la stratégie « Ma santé 2022 » propose une vision d'ensemble pour des réponses globales aux défis auxquels est confronté le système de santé français. Tout d'abord, des inégalités dans l'accès aux soins, avec de plus en plus de Français qui connaissent des difficultés à accéder à un médecin dans la journée et sont parfois contraints de se rendre aux urgences par défaut.

Ensuite, une volonté chez les professionnels à mieux coopérer entre eux, à disposer de davantage de temps pour soigner leurs patients en étant formés autrement. Ma Santé 2022 va donc permettre :

- la suppression du numerus clausus pour les médecins pour une meilleure répartition dans les territoires à l'avenir et pour lutter contre les déserts médicaux ;

- La création des assistants médicaux : 4 000 en 2022 ;

- La labellisation des hôpitaux de proximité et maintien du maillage d'une offre efficiente des soins en ruralité.

En juin 2017, on comptait dans le Lot 6 maisons de santé, ce chiffre a quasiment doublé en 2020, pour atteindre 11 maisons de santé.

Le Président de la République s'est engagé à débloquer le financement pour la rénovation du centre hospitalier de Gramat le 3 juin 2021, lors de sa venue dans le Lot. Le budget actuel s'élève à 13,4 millions d'euros. Le projet sera financé dans le volet investissement du Ségur de la Santé. C'est une excellente nouvelle pour le monde médical et les citoyens.

C'est le résultat de mon engagement à vos côtés.

Visite de Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée en charge de l'autonomie, dans le Lot, dans le cadre de la présentation de la stratégie d'investissement dans le secteur médico-social, mars 2021

Deux nouveaux IRM seront bientôt installés dans les hôpitaux de Gourdon et Figeac.

La vaccination, dans le Lot, s'appuie sur 16 centres de vaccination répartis dans l'ensemble du territoire, dont quatre centres de vaccination de moyenne capacité (Cahors – Espace Valentré, Figeac, Gourdon et Saint-Céré) ;

Le service départemental d'incendie et de secours restera mobilisé jusqu'en septembre pour renforcer les centres de vaccination et permettre une continuité de la stratégie vaccinale dans le département, notamment les week-ends.

Des opérations spécifiques « Tous sur le pont » ont permis de vacciner ceux qui l'ont souhaité les 14 juillet et 15 août.

Je remercie sincèrement tous les acteurs de cette réussite.

Visite du centre de vaccination de Limogne-En-Quercy, mars 2021

Inauguration du centre éphémère de vaccination dans les locaux de Ratier-Figeac, dans le cadre d'un partenariat avec les pompiers du Lot, mai 2021

Investir pour la santé

Le Ségur de la santé dont les conclusions ont permis :

- **19 milliards d'euros d'investissement dans le système de santé** pour améliorer la prise en charge des patients et le quotidien des soignants ;

- **8,2 milliards d'euros par an pour une revalorisation salariale des métiers** des établissements de santé et des EHPAD pour reconnaître l'engagement des soignants au service de la santé des Français :

- **une hausse de 183€ par mois** pour les personnels non médicaux des établissements de santé, des EPHAD et établissements rattachés et pour les soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux financés par l'Assurance maladie;

- **une hausse de 290€ par mois (infirmiers en soins généraux après 1 an de carrière) à 651€ par mois** (aide-soignants en fin de carrière), pour les personnels soignants paramédicaux des établissements de la fonction publique et du secteur privé (500 000 professionnels);

- **15 000 recrutements à l'hôpital public et reprise de la dette à hauteur de 13 milliards d'euros** ;

- Financement de l'ouverture ou la réouverture de 4 000 lits « à la demande » ;

- Formation de plus de soignants dans les filières paramédicales pour mieux prendre en charge les patients ;

- **Développement de la télémédecine** en s'appuyant sur les acquis de la crise pour mieux soigner les citoyens ;

- **La reprise de la dette des hôpitaux (13Md €).**

Dans le Lot, le Ségur de la Santé se traduit par un investissement inédit en faveur des établissements hospitaliers :

- **7.5 Millions d'euros** vont être alloués pour restaurer les capacités de financement des hôpitaux lotois ;

- **1 052 534 € sur une enveloppe régionale de 43 M€** pour soutenir les investissements courants

- **2 420 160 € au titre de la réduction des inégalités** territoriales sur une enveloppe régionale de 12 M € ce qui a permis de soutenir 23 projets pour améliorer les équipements pour 11 établissements de santé.

Ainsi parmi les établissements bénéficiaires se trouvent **les centres hospitaliers de Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat et Saint-Céré, l'hôpital psychiatrique de Leyme, le centre de rééducation fonctionnelle de la roseraie à Montfaucon, ou encore la Clinique Font Redonde et son SSR, etc.**

SÉGUR DE LA SANTÉ
STRATÉGIE RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS SÉGUR EN OCCITANIE

LOT

Commune	Établissement	Projet	TOTAL AIDES déjà versées ou validées (y compris aides antérieures et avant dossiers en cours)	dont AIDES SANITAIRES à l'investissement structurant (Ségur, FIR, autres financements...)	dont AIDES MÉDICO-SOCIALES à l'investissement structurant (Ha) (Ségur, FIR, autres financements...)	dont prévision d'aide à la restauration des marges de financement (Ségur)	dont aides déléguées antérieurement sur les projets (FIR, CNR, ITN antérieurs)
ARCAMBAL	EHPAD LA BARTE	Extension et restructuration	51 669		51 669		
ASSIER	MAPAD LES PRADELS	Reconstruction, réhabilitation et mise aux normes à venir			en cours		
BRETENOUX	CSSR NOTRE DAME	Restauration des marges de financement	149 894			149 894	
BRETENOUX	ROBERT DURRIEU	Extension, réhabilitation et mise aux normes à venir			en cours		
CAHORS	RESIDENCE D'OLT	Reconstruction, extension et humanisation à venir			en cours		
CAHORS	CH JEAN ROUQUIER CAHORS	Restructurations diverses	3 661 761	en cours		3 661 761	
CAHORS/LEYME	INSTITUT CAMILLE MIRET LEYME et CH JEAN ROUQUIER CAHORS	Extension CAC 48 – centre d'accueil de crise de psychiatrie avec l'ICM au sein urgences somatiques visant l'amélioration du parcours patient	5 212 778	1 500 000		2 212 778 Pour ICM	
CATUS	EHPAD RESIDENCE SAINT-ASTIER	Reconstruction à venir			en cours		
FIGEAC	CH FIGEAC	Restructuration des locaux, dont le projet urgences et le pôle imagerie	476 602	en cours		476 602	

SÉGUR DE LA SANTÉ
STRATÉGIE RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS SÉGUR EN OCCITANIE

LOT (suite)

Commune	Établissement	Projet	TOTAL AIDES déjà versées ou validées (y compris aides antérieures et avant dossiers en cours)	dont AIDES SANITAIRES à l'investissement structurant (Ségur, FIR, autres financements...)	dont AIDES MÉDICO-SOCIALES à l'investissement structurant (Ha) (Ségur, FIR, autres financements...)	dont prévision d'aide à la restauration des marges de financement (Ségur)	dont aides déléguées antérieurement sur les projets (FIR, CNR, ITN antérieurs)
GOURDON	CH JEAN COULON GOURDON	Restructuration des services : SSR Polyvalent, SSR Gériatrique Médecine gériatrique et regroupement des consultations externes (projet mixte sanitaire et MS)	10 620 178	4 000 000	6 000 000	620 178	
GRAMAT	C H (EX H L) HOPITAL LOCAL LOUIS CONTE	Restructuration du Centre Hospitalier : Ehpad et médecine (projet mixte sanitaire et MS)	8 633 568	200 000	8 400 000	33 568	
LACAPELLE MARIVAL	LE MOUTIER NOTRE DAME	Construction neuve et humanisation à venir			en cours		
LATRONQUIERE	LES SEGALINES	Réhabilitation et mise aux normes à venir			en cours		
MARTEL	SESSAD ACESS 46	Construction	211 506		211 506		
MARTEL	EHPAD DE MARTEL	Reconstruction et humanisation à venir			en cours		
MONTFAUCON	CRF LA ROSERAIE	Restauration des marges de financement	64 088			64 088	
MONTFAUCON	ROSERAIE	Extension, réhabilitation et humanisation à venir			en cours		
PRADINES	EHPAD RESIDENCE DU PETIT BOIS	Reconstruction à venir			en cours		
SAINT-CERE	CH ST JACQUES ST CERE	Restauration des marges de financement	80 667			80 667	
SALVIAC	EHPAD LA MAISON DE MELANIE	Reconstruction à venir			en cours		
SOUCEYRAC EN QUERCY	EHPAD JACQUES DUMAS	Restructuration	40 457		40 457		

40

Réunion de travail à Leyme, avec l'équipe de direction au sein de l'Institut Camille Miret dans le cadre du Ségur de la santé, mars 2021

Rencontre le personnel des EPHAD de Montviguier et de Ortabadial de Figeac, octobre 2020

Réunion avec le personnel du centre hospitalier de Saint-Céré, mai 2020

ÉDUCATION & JEUNESSE

Pour assurer la récompense du mérite et favoriser l'égalité des chances, les écoles primaires seront valorisées et soutenues dans l'instruction de nos enfants. C'est un droit fondamental, une chance d'intégration sociale et d'acquis de connaissances. Ainsi, il a été mis en place une série de mesures pour encourager une éducation accessible pour tous en continuant à encourager notre jeunesse et en soutenant les jeunes adultes à trouver leur premier emploi.

Garantir un apprentissage de qualité

Dès le mois de juin 2017, les classes de CP.et C.E1 ont été dédoublées, les résultats sont positifs, on remarque un lien entre baisse très significative du nombre d'élèves par classe et l' amélioration des résultats des élèves dans les petites classes.
Depuis 2019, l'ensemble des CP et des CE1 en Rep et Rep+ sont également dédoublés, nous avons réduit à 12 le nombre d'élèves. La rentrée 2020 et jusqu'en 2022, les effectifs des classes de grandes sections de maternelle, CP et CE1, hors éducation prioritaire, seront réduits à un maximum de 24 élèves.

La loi pour une École de confiance qui a été promulguée au Journal officiel le 28 juillet 2019, entraîne l'abaissement **de l'instruction obligatoire à 3 ans et une obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans**.

Nous maintiendrons l'offre scolaire en ruralité, aucune fermeture d'école ne peut se faire sans accord du maire.

En 2019, deux mesures phares de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été mises en place**: les petits déjeuners à l'école et la cantine à 1€**. Cette mesure, qui cible les écoles des territoires défavorisés, a été renforcée en 2020.

Un nouveau baccalauréat qui prépare mieux les élèves à l'enseignement supérieur est mis en place. Il est plus lisible, plus simple et plus juste en réduisant les inégalités entre les élèves issus de différents milieux socio-économiques.

Soutien spécifique aux étudiants

Dans le contexte de la crise sanitaire:

- 20 000 emplois et 30 000 stages ont été créés ;

- Le budget alloué aux CROUS doublé ;

- Une aide d'urgence de 500€ du CROUS a été mise à disposition et tous les étudiants qui ont pu bénéficier - de deux repas par jour au tarif de 1 euro dans leur restaurant universitaire.

Déploiement des classes dédoublées dans l'éducation prioritaire

2017	2018	2019
-	-	-
100 % des CP dédoublés en Rep+	100 % des CP dédoublés en Rep+	100 % des CP dédoublés en Rep+
-	100 % des CP dédoublés en Rep	100 % des CP dédoublés en Rep
-	75 % des CE1 dédoublés en Rep+	100 % des CE1 dédoublés en Rep+
-	74 classes de CE1 dédoublées en Rep	100 % des CE1 dédoublés en Rep
TOTAL DES ÉLÈVES CONCERNÉS		
60 000	190 000	300 000

Le Service National Universel (S.N.U) à partir de 2019 a été installé pour succéder indirectement au Service Militaire en France (S.M.F).

18 000 jeunes entre 15 et 17 ans ont participé au Service national universel (S.N.U) en juin 2021.

C'est la deuxième édition de ce séjour, après une session dans 13 départements pilotes en 2019. Dans notre département 112 jeunes y ont participé.

Rencontre avec les écoles lotoises qui ont participé au Parlement des enfants : Le Montat, Luzech et Saint-Cerré, juin 2021

Soutenir l'entrée dans la vie active

Promouvoir l'apprentissage est une des priorités du quinquennat en matière d'emploi des jeunes. La loi « avenir professionnel » de 2018 a permis de faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes afin de mieux répondre aux besoins des employeurs, simplifier les procédures, et, donc d'en accélérer le développement.

On comptait 762 contrats d'apprentissage, dans le Lot, en décembre 2017, en décembre 2020, on en comptait 1 012.

Dans un contexte professionnel difficile en raison de la Covid-19, nous avons soutenu les jeunes, avec le plan : 1 jeune 1 solution lancé à l'été 2020, dont près de 2 millions de jeunes ont été bénéficiaires.

Au total :

- 9 milliards d'euros investis, ce plan mobilise un ensemble de leviers ;

- 4 000 euros d'aide pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021 ;

- 200€ pour compenser la perte de revenu liée à l'arrêt temporaire d'un emploi ou d'un stage, et pour aider les non-étudiants de moins de 25 ans dans une situation «précaire» ou «modeste» ;

- 5 000 à 8 000€ pour le recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;

- 15 000€ pour l'embauche d'un jeune diplômé en collectivités territoriales rurales ;

- 4 000€ pour le recrutement de collaborateurs en situation de handicap.

Dans le Lot, avec le plan 1 jeune 1 solution, 447 lotoises et lotois en ont bénéficié et 300 contrats aidés sont disponibles en 2021.

Aux côtés des 112 jeunes de la 1ère promotion SNU du Lot, à Saint-Sozy, et de leurs encadrants, juin 2021

Rencontre avec les étudiants de l'IUT de Figeac, qui ont soutenu numériquement les commerçants pendant la crise du Covid-19, décembre 2020

Rencontre en mars 2021 avec les personnels du Crous à Figeac à l'IUT au sujet des dispositifs mis en place pour accompagner les étudiants durant la crise sanitaire

SÉCURITÉ & JUSTICE

La protection des Français, est une de nos priorités quotidiennes absolue, que ce soit en renforçant la sécurité ou en améliorant notre système de justice.

Améliorer notre arsenal judiciaire

Avec la loi de Programmation 2018-2022 et de Réforme pour la justice, désormais **l'usage de stupéfiant et l'occupation illicite des halls d'immeubles d'habitation sont sanctionnés.**

Le budget de la justice renforcé de plus de 8% en 2021. c'est une augmentation historique, car c'est la première fois en 25 ans que le budget de la justice augmente autant.

En février 2021, on recense 246 193 heures de patrouille sur douze mois dans le Lot. Lors de ces missions, les forces de sécurité assurent la sécurité du quotidien des citoyens présents sur le territoire national.

Renforcer nos principes républicains

Jeudi 27 mai 2021, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à **consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des Sapeurs-pompiers.**

Un texte emblématique voté à l'unanimité dont j'ai l'honneur d'en assumer la responsabilité avec le plus grand dévouement et profonde satisfaction tant ce projet me touche au cœur.

Ce texte en introduit la notion de secours et soins d'urgence pour clarifier les missions des services d'incendie et de secours.

Il définit la carence ambulancière afin d'obtenir une meilleure répartition des flux de la charge des interventions d'urgence.

Il modernise nos services d'incendie et de secours en tendant vers la parité dans les conseils d'administration des (SDIS) et instaure des référents mixité et sécurité.

Il maintient notre capacité d'intervention et conforte l'engagement, en expérimentant un numéro unique d'urgence, avec des hypothèses de réunion des plateformes d'appel d'urgence, afin de renforcer la synergie entre les professionnels de santé et la sécurité civile.

Aggravation des sanctions pour le délit d'outrage commis contre un sapeur-pompier ou un marin-pompier.

La mention de « Mort pour le service de la République » sera portée sur l'acte de décès du sapeur-pompier ou du marin-pompier. Leurs enfants seront déclarées pupilles de la République et bénéficieront d'un soutien de l'État jusqu'à leurs 21 ans.

Abaissement des seuils d'éligibilité de la NPFR, les conditions de durée de services sont réduites à 15 ans de service et non plus 20 ans et à 10 ans en cas de blessure sur intervention, au lieu de 15 ans.

Mise en œuvre d'un label employeur partenaire des sapeurs-pompiers et facilitation de leur accès aux réductions d'impôts qui en découlent.

«L'engagement public doit être à la hauteur de ces hommes et ces femmes en leur donnant les moyens d'assurer leur mission. Avec cette loi unanime, nous donnons une image nationale rassemblée autour des sapeurs-pompiers qui assurent notre sécurité au quotidien. La législation en vigueur nécessitait d'être améliorée, c'est le retour que les sapeurs-pompiers lotois me faisaient sur le terrain. »

La Sécurité du quotidien (SQ.) qui vise à lutter contre les comportements illégaux qui nuisent le plus à la sécurité et à la tranquillité des citoyens : incivilités, rodéos motorisés, agressions, trafics…

- A partir de juillet 2021, généralisation de l'utilisation des caméras-piétons chez les policiers et gendarmes

- Avec le projet de loi visant à lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté. Le texte entend apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en **renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les lois sur les cultes.**

- Les associations de loi 1901, en particulier celles qui exercent un culte, se voient imposer des certifications obligatoires, contrôles, contraintes et possibilités de dissolution très simplifiées en cas de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, qu'il s'agisse d'un dirigeant ou d'un membre. Les sanctions sont durcies, les peines de prison prolongées. Les principes de la République (égalité femme-homme, dignité humaine, fraternité…) doivent être respectés sous peine de sanctions immédiates ;

- Les dons étrangers de plus de 10 000 euros devront être déclarés, et le préfet pourra s'y opposer lorsqu'un intérêt fondamental de la société est en jeu ;

Création d'un délit de mise en danger de la vie d'autrui par la **diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle** ;

- Pour assurer aux femmes une égalité de droits, le texte renforce la protection contre la polygamie et renforce la lutte contre les mariages forcés.

Dans le Lot, **on recense trois postes supplémentaires à la juridiction de Cahors, afin de renforcer la Justice de proximité .**

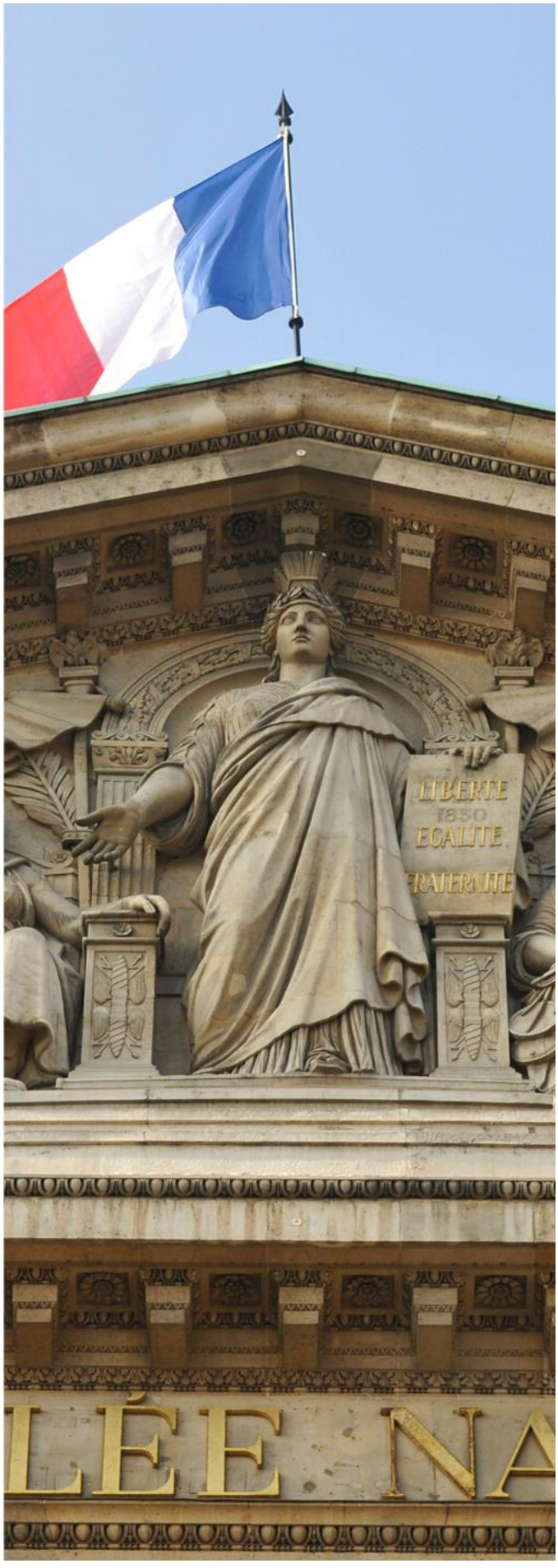

EMPLOI & POUVOIR D'ACHAT

Nous supprimons des impôts injustes, revalorisons le travail et la solidarité avec les minorités. Nous diminuons le chômage en France en favorisant la flexibilité du travail et en incitant les employeurs à engager nos jeunes

Des mesures fiscales fortes

Pour près de 80 % des foyers fiscaux, **la taxe d'habitation a été définitivement supprimée** dès l'année 2020, ce sont ainsi 23 millions de Français qui ne la paient plus depuis 2020. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Au total dans le Lot, 68 179 foyers ont été bénéficiaires dès décembre 2020.

Avec la réforme des cotisations, nous avons supprimé ou baissé les cotisations sociales sur les revenus du travail depuis octobre 2018, le gain de **pouvoir d'achat estimé pour un salarié touchant 1500 € brut par mois, est de 266 € à partir de 2019.**

En 2019, nous avons généralisé le dispositif d'exonération des cotisations de sécurité sociale (l'ACCRE) pour la première année lors d'une création ou reprise d'activité.

À la sortie de l'hémicycle avec, à gauche, M. Damaisin, député de Lot-et-Garonne, Mme Huguette Tiegna et à droite, M. Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État chargé des retraites, juin 2020

Revalorisation de revenus

Nous avons augmenté la prime d'activité, car le travail doit mieux payer, en particulier pour les travailleurs modestes.

Jusqu'à 80 € de plus par mois en 2021.
Le minimum vieillesse augmente progressivement pour atteindre +100 €/mois dès 2020 pour un retraité.

L'allocation adultes handicapés (AAH) est revalorisée de 80€/mois depuis novembre 2019 et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées passe à **906,81 €** par mois pour une personne seule et à **1 407,82 €** par mois pour un couple depuis janvier 2021.

En juin 2021, nous avons voté en première lecture la proposition de loi visant à revaloriser de 100 euros en moyenne les plus petites retraites agricoles : celles des conjoints collaborateurs et des aides familiaux.

Le texte vient compléter la loi du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles, qui rehausse à 85% du Smic net (soit 1 046 euros par mois) la retraite minimum pour les anciens chefs d'exploitation agricole ayant une carrière complète, entrée en vigueur le 1er novembre 2021.

Co-auteure de la proposition de loi relative à la revalorisation des carrières des femmes dans l'agriculture, déposée à l'Assemblée nationale le 7 avril 2021, aux côtés de Jacqueline Dubois, députée de la Dordogne, et d'Olivier Damaisin, député du Lot-et-Garonne

RURALITÉ & COLLECTIVITÉS

Investir dans notre ruralité

L'Agenda rural, présenté par le Premier ministre en septembre 2019, répond à l'ambition gouvernementale de réduire les inégalités territoriales, ainsi qu'au souhait des associations des Maires ruraux de France (AMRF), d'élaborer des mesures en faveur des territoires ruraux, qui s'inscrivent dans la durée. Voici certaines de ces mesures phares :

- Pour le commerce et la proximité

- Redynamiser les petites villes : maintenir et développer le commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine et le caractère des petites villes de moins de 20 000 habitants.
- Petits commerces : lutter contre la disparition des petits commerces dans les villages et favoriser leur réimplantation.

- Pour l'inclusion numérique

- Nouvelles technologies : résorber les zones blanches pour ne pas laisser les territoires ruraux à l'écart des nouvelles technologies ;
- Campus connectés : permettre aux jeunes bacheliers habitant en zones rurales de poursuivre leurs études supérieures à distance.

- Pour davantage de services publics

Une maison France Services labellisée dans chaque canton : permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux en créant au moins une maison France Services par canton, d'ici la fin du quinquennat.

En octobre 2020, nous avons mis en place le **programme Petites villes de demain**, qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme Petites villes de demain, c'est : +1 600 communes accompagnées à hauteur de 3 milliards d'euros jusqu'en 2026.

Le Secrétaire d'Etat à la Ruralité, Joël Giraux était à Souillac dans le Lot en février 2021 pour inaugurer le bus itinérant des services publics du territoire

Dans le lot, voici les communes bénéficiaires en 2021 : Biars-sur-Cère, Bretenoux, Cajarc, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Cazals, Gourdon, Gramat, Coeur de Causse, Lacapelle-Marival, Lalbenque, Limogne-en-Quercy, Luzech, Martel, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Prayssac, Puy-l'Evêque,Saint-Céré,Salviac, Souillac, Vayrac.

Aussi, avec le **plan national Action cœur de ville**, nous investissons sur cinq ans (2018-2022) pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Ce plan touche 222 villes intermédiaires sélectionnées en mars 2018.

Dans le Lot, Figeac et Cahors en sont bénéficiaires . En mars 2021, on compte 373 logements rénovés dans les villes moyennes du Lot grâce au plan national Action cœur de ville.

Le **programme France Services** a été créé par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous les citoyens et sur tout le territoire.

Dans le lot, voici les communes bénéficiaires en 2021 : on recense 15 labellisations France Services.

Des finances stables

Le montant total de la Dotation Globale de Financement (DGF) est stable pour la quatrième année consécutive. Comme en 2019 et en 2020, le montant global de la DGF reversée par l'État est stable sur un an et s'élève à 27 milliards d'euros.

La totalité de l'enveloppe destinée à financer partiellement le fonctionnement des collectivités territoriales est en augmentation légère mais constante depuis 2017. Comme chaque année, des redéploiements ont lieu au sein de cette enveloppe, afin de tenir compte des dynamiques démographiques, des écarts de richesse ou encore des inégalités de charges entre collectivités.

Le Secrétaire d'Etat à la Ruralité, Joël Giraud était à Gramat, février 2021

DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a attribué en 2012, **près de 11 millions d'euros aux collectivités territoriales du Lot.**

Sur 160 projets d'investissement, 10 845 152 € de DETR ont été attribués et répartis de la manière suivant selon les catégories d'investissement :
- Bâtiments publics pour 6 162 929€ et 91 dossiers ;
- Projets économiques pour 876 459€ et 10 projets ;
- Maintien des services publics en milieu rural pour 685 965€ et 7 projets ;
- Équipements et aménagements touristiques et environnementaux pour 171 739€ et 10 projets ;
- Aménagements des espaces publics pour 2 717 435€ et 31 projets ;
- Assainissement pour 84 426€ et 1 projet ;
- Covid 19, restructuration des sanitaires des écoles élémentaires pour 146 199€ et 10 projets.

Visite de la commune de Saint-Jean-Mirabel, avec le maire Bernard Laborie et son équipe municipale, janvier 2021

DETR 2020

2020	10 845 152 €

2019	10 842 044 €
2018	10 359 235 €
2017	9 191 599 €
2016	7 453 114 €
2015	7 845 383 €
2014	5 999 604 €

Visite de terrain avec le Maire de Saint-Maurice-en-Quercy et son conseil municipal, au sujet de la révision de leur dossier de classification de zone montagne, février 2021

ASSOCIATION

FDVA

L'effort de l'État en faveur du monde associatif est maintenu et renforcé en 2021. Voté dans le PLFR4, l**e budget du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est augmenté de 5 millions d'euros**, qui s'ajoutent aux 25 millions, déjà présents dans le PLF, et aux 15 millions issus des comptes bancaires inactifs.

Dans le Lot, 31 associations ont bénéficié du Fonds pour le développement de la vie associative en 2021.
Ce fonds permet, d'une part, un soutien aux associations souhaitant développer la formation de leurs bénévoles et d'autre part, un soutien au fonctionnement ainsi qu'aux projets innovants des associations. Avec cette hausse budgétaire, il est désormais ancré comme un outil pérenne de financement au service du maintien et du développement du tissu associatif au plus près des territoires.

Chez l'Outil en Main pour inaugurer l'extension des locaux, qui a bénéficié du financement de la FDVA, juin 2021

France Relance

Avec France Relance, plusieurs mesures spécifiques au monde associatif
- Le **plan France Relance apporte un milliard d'euros aux associations.**
- **100 millions d'euros supplémentaires mobilisés pour renforcer leur trésorerie et fonds propres.**
- Afin de permettre aux associations de recruter, **2.000 postes appelés « FONJEP » seront déployés en 2021 et 2022.**

Dans le Lot, ce sont trois projets qui ont déjà été retenus pour un montant total de 138 034 € (Secours populaire français, La banque alimentaire et Lot pour toits).

Dépôt de la plaque France relance pour l'association Regain à Ceint-d'Eau, qui a bénéficié d'un conseiller numérique, juillet 2021

Par ailleurs, le 14 mai 2020, **le Premier ministre a annoncé le lancement d'un plan de soutien interministériel de 18 milliards d'euros** à destination du secteur touristique, secteur économique le plus touché par la crise.
Les entreprises du secteur ont d'ores et déjà pu bénéficier de nombreuses mesures de l'État : prêt garanti par l'État, activité partielle, fonds de solidarité, exonération de charges sociales.
Le tourisme est un secteur clé en Occitanie, première région de France en termes de fréquentation touristique, avec 30 millions de touristes par an.

Ainsi, 3,9 millions d'euros sont attribués au tourisme rural, où divers projets de valorisation touristique bénéficieront de subventions dans l'ensemble des départements d'Occitanie.

Réunion avec les restaurateurs des Bonnes Tables du Lot, au côté du Secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, juin 2021

CRISE DE LA COVID-19

Plan de soutien

Face à l'épidémie du Coronavirus, nous avons mis en place des mesures de soutien immédiates pour préserver nos entreprises et nos emplois afin de soutenir notre économie française.

Nous avons mis en place quatre mesures emblématiques nationales :
- **Le chômage partiel,** qui a permis de protéger les salariés ;
- **Le fonds de solidarité,** qui a permis de prévenir la cessation d'activité ;

- **Les prêts garantis par l'État**, qui ont permis de soutenir le financement bancaire et la trésorerie des entreprises ;
- **L'exonération des charges sociales,** qui a permis de préserver la trésorerie des entreprises les plus durement impactées.

Plan de relance

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan **France relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.** Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030.

Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : **100 milliards d'euros, soit ⅓ du budget annuel de l'État, pour construire la France de 2030 :**

- **30 milliards d'euros investis pour financer la transition énergétique**, pour devenir la première grande économie carbonée européenne;

- **34 milliards d'euros investis pour financer la compétitivité et l'innovation,** pour retrouver la croissance en investissant dans nos TPE/PME;

- **36 milliards d'euros investis pour l'emploi,** le développement des compétences et la cohésion territoriale, pour une France solidaire qui bénéficie à tous et toutes.

Côté Emploi nous inversons donc la tendance : si le plan de soutien a permis de sauver des milliers d'emplois, France Relance, avec la baisse des impôts de production et les fonds de soutien à la modernisation, permet quant à lui d'embaucher dans notre département.

Dans le Lot, 79 entreprises industrielles et agricoles ont bénéficié en avril 2021 des aides à l'investissement de France Relance :

COLLECTIVITÉS

- 4,8 millions d'euros en 2020 pour 22 projets d'investissement local

- 6,1 millions d'euros en 2021 pour la rénovation énergétique de 32 bâtiments de collectivités

INDUSTRIE DU FUTUR

- 4 lauréats pour un montant total de 429 576 euros

ENTREPRISES

- 13 lauréats pour un montant total de 10,76 millions d'euros

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

3 lauréats pour un montant total de 138 034 euros
- Le Secours Populaire français, au titre du soutien aux familles ;
- La Banque alimentaire, pour l'aide alimentaire dans les zones non desservies ;
- Lot pour Toits, pour l'insertion sociale et professionnelle.

Table ronde avec Alain Griset, ministre des TPE et PME et les indépendants chez l'entreprise PIVAUDRAN qui a bénéficier du plan France Relance, octobre 2021

Inauguration panneau France Relance dans l'entreprise Cadurcienne Soben, mars 2021

Réhabilitation de l'escaliers du Calvaire grâce au fonds France Relance, juillet 2021

Avec le Premier Ministre Jean Castex et les élus locaux pour l'inauguration des Travaux du Château de Montal qui a bénéficier du plan France Relance, octobre 2021

Inauguration de la plaque France Relance, dans les locaux de Ratier-Figeac, mars 2021

Avec Amélie de Montchalin et les élus locaux, chez la manufacture Virebent de Puy-l'Évêque qui a bénéficié d'une aide du plan France Relance, octobre 2021

Pose de la première pierre du futur siège social du Grand Figeac en juillet 2021, à Figeac, Financé par France Relance

Compétitivité et soutien des travailleurs

Depuis le 1er janvier 2019, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) n'existe plus.** Il a été remplacé par un **allègement des charges sociales patronales.** Ainsi, les employeurs éligibles bénéficient d'une réduction générale sur les cotisations et contributions patronales.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 prévoit la **suppression des cotisations salariales d'assurance maladie et chômage.**

Nous accompagnons et favorisons la transformation numérique des entreprises. Pour y parvenir, nous avons déployé l'initiative **France Num** en partenariat avec l'ensemble des Régions et les organisations professionnelles.

Présenté début mars 2019 par le ministre de l'Économie, nous avons voté le **projet de loi visant à taxer les géants du numérique.** Cette taxe de 3 % s'appliquera rétroactivement au 1er janvier 2019 aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de 750 millions d'euros au niveau mondial et de plus de 25 millions d'euros sur le sol français.

Emmanuel Macron, Président de la République, lors de l'inauguration des travaux de rénovation de la préfecture du Lot, juin 2021

Signature de la convention sur la fibre optique par les présidents des départements de Lot, Lozère et de l'Aveyon, du PDG d'Orange en présence du Premier Ministre Edouard Philippe en 2017

Dans le Lot, 21 entreprises ont bénéficié en février 2021 d'un chèque numérique de 500€. Deux mois plus tard, en avril 2021, on compte 119 entreprises.

18 conseillers numériques dans le Lot pour rapprocher le numérique du quotidien des Français, dont 11 nouveaux conseillers le 1er juillet.

Plusieurs secteurs d'activité ont face à des difficultés d'approvisionnement en matières premières en raison de la crise sanitaire. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sensibilise les acheteurs publics et a mis en place une médiation dans la filière du bâtiment et des travaux publics en mai 2021.

L'ensemble des décideurs publics sont investis dans la relance de l'économie et doivent participer à cette démarche de soutien aux entreprises. Ainsi, en juin 2021, les pénalités sur les retards de livraison liés à la crise dans les marchés, ne sont pas appliqués.

Aux côtés de Brigitte Macron, les PDG de Ratier et de Matière pour l'inauguration de la Grande Exposition du fabriqué en France, au service de la souveraineté économique, de l'emploi et de la transition écologique, juillet 2021

Le numérique est l'une des priorités du président de la République. L'objectif du gouvernement est de connecter tous les français au haut débit (8 mégabits par seconde) d'ici 2020 et au très haut débit (30 mégabits par seconde) d'ici 2022.

Un guichet « cohésion numérique » a été créé en 2019, et disposait d'un budget de 100 millions d'euros pour aider les ménages, sous forme de chèque numérique pour financer une parabole, une antenne.

Pour une République Une et Indivisible

Unis pour Gaston MONNERVILLE au Panthéon

Honorer la mémoire de Gaston Monnerville, en ce trentième anniversaire de sa disparition, relève pour beaucoup d'entre-nous, notamment pour le Comité pour sa panthéonisation, d'une réparation et d'un devoir pour le tirer de l'oubli en lequel, il fut trop longtemps, cantonné par nos médias, nos institutions. Oui, cet homme d'État a traversé et marqué 3 républiques : la troisième, la quatrième et la cinquième en restant fidèle à l'esprit qui fait l'unité de notre nation : La défense des droits de l'homme, l'École et la République.

Sa vie durant, il ne manquera pas de répéter qu'il doit tout à l'école publique, tout à la République et son devoir était de les servir pleinement et entièrement. Ce qu'il réussit admirablement avec abnégation, fidélité et droiture.

Gaston Monnerville est aussi un humaniste, un visionnaire notamment, en 1933, sur l'esplanade du Trocadéro, où il dénonça avec force la persécution des juifs en Allemagne, tout en faisant un parallèle avec les Héréros de Namibie.

C'est ce texte qu'aujourd'hui, j'ai souhaité offrir, car à mes yeux, il est le symbole de l'unicité des peuples.

Et qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de ne pas oublier qu'ils peuvent tour à tour, en raison de leur couleur de peau, de leurs origines, de leurs lieux de naissance, de leurs milieux sociales… être victimes des discriminations, de l'antisémitisme, du racisme, du sexisme… Ce texte devrait être dans toutes les écoles, toutes les mairies, toutes les associations citoyennes, car nous en avons besoin et nos jeunes en déshérence sociale bien plus que nous.

Mon engagement auprès de mes concitoyens, c'est de continuer à perpétuer l'œuvre initiée par ce grand homme Gaston MONNERVILLE qui a tant fait pour les Lotois, pour une République Une et Indivisible.

Remise du discours de 1933, sur l'esplanade du Trocadéro au Président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) à Paris en Avril 2021.

Entretien avec Henriette DORION-SEBELOUE Présidente de l'Union des Guyanais et Amis de la Guyane (U.G.A.G.). Vice-Présidente exécutive de la Société des Amis du Président Gaston Monnerville, en Mars 2021

Remise du discours de Gaston MONNERVILLE de 1933, sur l'esplanade du Trocadéro à Mario STASI, président de la LICRA ; Madame NYAMBALI, représentante de la Namibie ; Ardiouma SIRIMA, président de la Fédération Française des Clubs pour l'UNESCO ; Edith ROZIER-ROBIN, représentante du Souvenir Français et secrétaire générale de l'association de Buchenwald ; Pierre-Marie ADAM, grand maître de la Grande Loge de France ; Monsieur HAUTERVILLE, grand maître honoris causa de la Grande Loge de France ; Delphin MONPLAISIR, représentant de la mairie de Case-Pilote à l'assemblée nationale le 03 Novembre 2021.

Les élèves du lycée Gaston Monnerville de Cahors ont lu le discours prononcé par Gaston Monnerville à la Sorbonne, le 27 avril 1948, à l'occasion du centenaire de l'abolition de l'esclavage en France.

L'exposition Gaston Monnerville « Combat pour les libertés », déjà vue par plus de 300 000 visiteurs, présenté à Sousceyrac le samedi 16 octobre 2021.

Entretien avec Jean-Claude Kebabdjan ancien éditeur, Président de l'association Armenian diaspora memory and innovation (ADMIN), en Mars 2021

Entretien avec Ghaleb Bencheikh. Président de la Fondation de l'islam de France (FIF) , en Mai 2021

Cérémonie d'hommage aux Harkis, les élus, le Président de l'association des Harkis et les membres des associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre présents ainsi que les autorités ont déposé des gerbes.

MES RESPONSABILITÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

2017

> Responsable du projet de loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement

2018

> Auteure d'un rapport sur l'impression 3D, conduit dans le cadre des travaux de l'Office parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) ;
> Remise du plan de libération des énergies renouvelables (GT éolien et solaire).

2019

> Co-auteure d'un rapport sur les scénarios technologiques permettant d'atteindre l'objectif d'un arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040 (OPECST) ;
> Responsable du texte de la loi énergie climat ;
> Rapporteure d'un rapport scientifique concernant les enjeux sanitaires du cannabis devant les membres de l'OPECST ;
> Elue secrétaire de l'Assemblé nationale.

2020

> Participation au groupe de travail pour préparer le plan de relance 2020 sur la compétitivité et la décarbonation de notre économie ,
> Dépôt d'une proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des victimes par des Chiens d'Assistance du Tribunal (C.A.T.) dans le cadre de la procédure pénale ;
> Animatrice d'un groupe d'animation politique sur la lutte contre le changement climatique ;
> Co-auteure d'une proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

2021

> Membre de la commission spéciale chargé d'examiner le projet de loi sur le statut des indépendants;
> Rapporteure pour avis des investissements pour l'avenir de la loi de finance 2022, batterie et hydrogène vert ;
> Responsable du texte de la proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ;
> Vice-présidente de la Commission spéciale sur le projet Climat et Résilience ;
> Co-auteure de la proposition de loi relative à la revalorisation des carrières des femmes dans l'agriculture ;
> Rapporteure d'une mission scientifique sur le biomimétisme (OPECST) ;
> Co-auteure d'un rapport scientifique sur la recherche française en milieu polaire (OPECST).

Le bilan législatif des trois ans de la majorité en chiffres

·1 206 questions posées au Gouvernement ;
·97 lois adoptées depuis le début du quinquennat et jusqu'en 2020.

A vos côtés, dans le Lot

Les 9 mois qui nous séparent de la fin de ce mandat. Ils seront intenses !

De nouveaux défis dans la conjoncture actuelle nous attendent très certainement.
Qui, au moment de cette nouvelle mandature commencée en 2017 nous aurait averti de devoir affronter la Covid 19 ?

En avons-nous réellement fini avec cette pandémie, rien n'en ait moins sûr, continuons à faire preuve de solidarité et de fraternité dans ces moments compliqués.

Ce bref compte rendu des actions que j'ai eu l'honneur de mener et de porter pour défendre et promouvoir notre territoire au milieu de l'hémicycle et dans les commissions a été pour moi, n'en doutez point, telle une mission exaltante pleine d'enseignements, d'abnégation et de sens donné au devoir et à celui d'être utile à ses concitoyens.

Aussi, beaucoup de littérature, de propos, parfois malveillants… à l'égard des actions menées pour redresser notre pays nous ont collectivement, nous les membres de la majorité présidentielle quelque peu atteints, malgré les résultats concrets constatés par tous les Français, dans leur quotidien.

Quelques exemples :
Le pouvoir d'achat : Abandons de la taxe d'habitation pour tous ;
La sécurité plus de 3 000 effectifs en recrutement, quand d'autres les diminuaient ;
100 milliards obtenus pour renforcer notre tissu économique ;
Les Salaires assurés jusqu'à 80 %, aucun pays au monde ne l'a fait. C'est 1500 euros mensuels pour les travailleurs indépendants…
Bien sûr les Lotois, comme les autres en ont bénéficié et plus spécifiquement, nous avons pu recevoir des aides exceptionnelles considérables pour l'hôpital, le train, les personnes les plus démunies, etc.

Mais au-delà de tout cela, ma plus grande fierté et satisfaction c'est la revalorisation du statut de nos sapeurs-pompiers et la protection de leurs enfants en cas d'accident qui deviendraient pupilles de la Nation donc sous la protection de l' État.

Alors, ce travail qui ne s'arrête jamais pour une députée doit continuer et je m'engage donc à porter les convictions qui nous rassemblent. Dans la lutte contre les inégalités territoriales, la Loi 3DS, portée par le gouvernement, constitue un axe prometteur. Cette loi permettra de mettre en place des outils efficaces pour les collectivités locales, au plus proche de nos besoins quotidiens.

Je me réjouis que l'égalité des territoires trouve sa place dans le débat politique. Et c'est pour l'égalité dans l'absolu que je continuerai à me battre, en m'investissant pour **l'égalité des chances, pour l'égalité femmes-hommes, pour l'indépendance des personnes âgées ou en situation de handicap et pour la revalorisation de toutes les petites retraites inferieures à 1000 euros.**

Sur le plan international, la présidence de la France de l'Union européenne nous ouvrira certainement de nouvelles perspectives pour bâtir un modèle écologique, durable et commun. C'est un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur et sur lequel je ne cesserai de m'investir.

Les prochains mois seront aussi décisifs que les quatre dernières années.

L'avenir se construit tous les jours et je tiens à vous réaffirmer mon plein engagement à vos côtés.

A vos côtés, dans le Lot

A vos côtés, dans le Lot

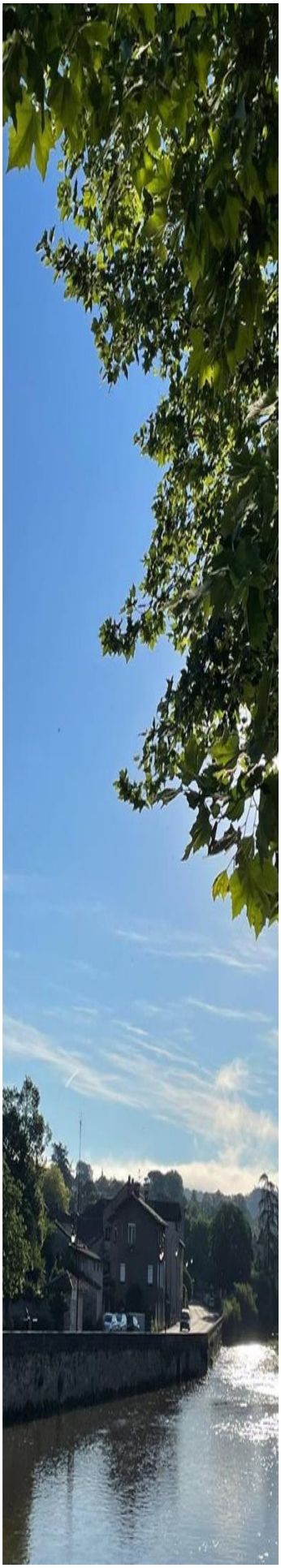

Nous contacter

Permanence Parlementaire

Paris : 126, Rue de l'Université, 75007 Paris
01.40.63.75.65
06. 73. 35.72.17

Circonscription : 2, Rue Caviale, 46100 Figeac
06.73.35.73.10
06.37.18.91.14
06.73.35.72.15
06.42.41.50.85

huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

Site web : http://huguettetiegna.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

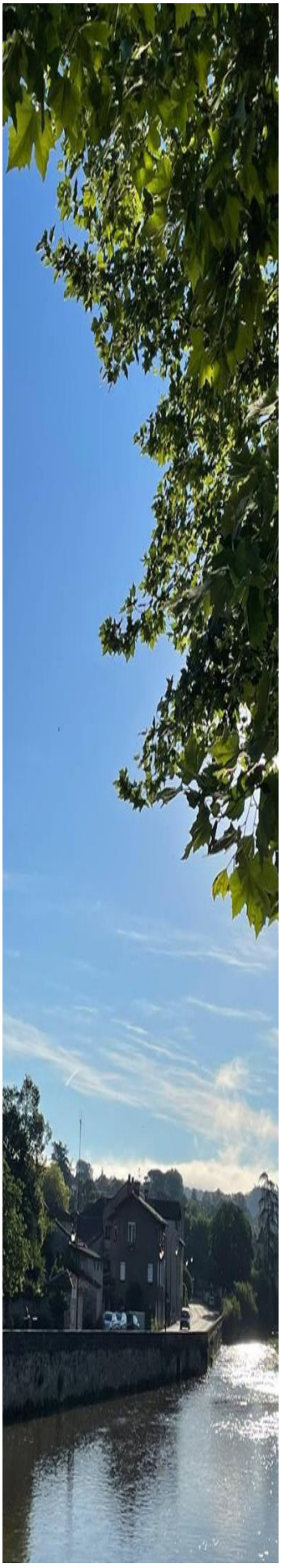

@huguette.tiegna.lot
@huguette-tiegna
@Huguette_Tiegna
@deputee_huguette_tiegna